
PRÉSENTS Mme Ann MacDonald, présidente
M. André Roy, vice-président
Mme Caroline Barbir, secrétaire
Dr Hélène Boisjoly
Mme Louise Champoux-Paillé
M. Nicolas Chevalier
M. Dominique Erbland
M. Guillaume Gfeller
Mme Annie Lemieux
Mme Anne Lyrette
Mme Angèle St-Jacques
Mme Annie Pelletier
Dr Marie-Josée Hébert
Mme Maud Cohen
M. Frédérick Perrault
Dr Jean Pelletier

EXCUSÉS M. Majid Atif
M. Jean-François Bussières
Dr Joaquim Miro

INVITÉS Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale adjointe
Mme Camille Morasse-Bégis, adjointe à la présidente-directrice générale
Mme Marie-Josée Guilbault, directrice des ressources humaines, de la culture et du leadership

RÉDACTION Mme Mylène Ducharme

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 18 février 2020
3. Huis clos
 - 3.1. Nomination d'un Directeur des ressources financières et logistique
4. Levée de la séance spéciale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum ayant été constaté, la présidente déclare la séance spéciale du 18 février 2020 ouverte à 7h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 18 FÉVRIER 2020

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance spéciale du 18 février 2020 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour amendé de la séance spéciale du 18 février 2020.

3. HUIS CLOS

3.1. Nomination d'un Directeur des ressources financières et logistique

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RÉSOLUTION : 20.24

Nomination d'un Directeur des ressources financières et logistique

ATTENDU QUE le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7-2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 173 10 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU QUE les articles 3 et 15.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* prévoient qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs et de déterminer le salaire de ces derniers à l'intérieur de la classe salariale du poste pour lequel ils sont nommés;

ATTENDU la structure organisationnelle adoptée par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la Présidente-directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

NOMME monsieur Daniel Tougas à titre de Directeur des ressources financières et logistique au CHU Sainte-Justine, à temps complet, et ce à compter du 25 mars 2020.

Lui accorde le salaire prévu correspondant au maximum de la classe salariale 45 autorisée par le MSSS soit de 148 983\$ annuellement.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil d'administration déclare la séance levée à 8h00.

La présidente,

La secrétaire et présidente-directrice générale,

Ann MacDonald

Caroline Barbir